

Commission sur l'avenir de l'agriculture
et de
l'agroalimentaire québécois

MÉMOIRE

Présenté par le

Syndicat des producteurs de lait
de Saint-Hyacinthe (1982)

19 avril 2007

Table des matières

	Page
Introduction	3
1. Portrait du syndicat	3
2. La gestion de l'offre :	4
2.1 Objectifs	4
2.2 Les trois piliers de la gestion de l'offre	4
2.2.1 La gestion de la production	4
2.2.2 Le contrôle des importations	4
2.2.2.1 Les mélanges d'huile de beurre et de sucre	5
2.2.2.2 Les concentrés de protéines	5
2.2.3 Le prix aux producteurs : coût de production	6
3. L'agriculture et la production laitière	6
3.1 La place de l'agriculture dans l'économie régionale	6
3.2 L'importance de la production laitière dans la survie de l'agriculture au Québec	7
4. Conclusion	8

Introduction

Dans notre région, comme partout ailleurs au Québec, la production laitière a façonné le paysage rural depuis plusieurs années. Le dynamisme des producteurs de lait de notre territoire a amené la mise en place de plusieurs outils collectifs. Pensons seulement à la création de l'école de laiterie à Saint-Hyacinthe en 1892 et à la fondation de la plus grande coopérative agricole, Agropur en 1938.

Malgré ces acquis, l'organisation de la mise en marché du lait restait chaotique. Il faudra attendre jusqu'au plan national de commercialisation du lait de transformation en 1970 pour l'établissement d'un contingent national sur la base des livraisons de l'année laitière 1969-70. C'est à partir de cette date que la gestion de l'offre débute dans la mise en marché du lait.

Dans notre mémoire, nous tracerons d'abord un portrait de la production laitière dans la région. Puis nous décrirons les objectifs de la gestion de l'offre et traiterons des trois piliers fondamentaux. Finalement, nous aborderons la place qu'occupe la production laitière dans la région et l'importance de cette production dans la survie de l'agriculture au Québec. Nous terminerons par nos préoccupations pour une production laitière durable.

1. PORTRAIT DU SYNDICAT

Le territoire couvert par le Syndicat des producteurs de lait de Saint-Hyacinthe est le même que celui de la Fédération régionale de l'UPA et correspond plus ou moins à celui de la Montérégie-Est.

À la fin de 2006, il y avait sur le territoire de Saint-Hyacinthe quelque 786 fermes laitières¹ ce qui représente 11 % des fermes laitières du Québec. Celles-ci détenaient 12,6 % du quota québécois² faisant ainsi de notre région la troisième en importance au Québec après les régions de Québec et du Centre-du-Québec.

Les fermes laitières de notre secteur comptent environ 1 700 exploitants agricoles³ ou propriétaires d'entreprises. Cela n'étonne pas puisque plus de 80 % d'entre elles sont constituées légalement en compagnie ou en société.

Malgré les difficultés actuelles à s'établir en agriculture, le syndicat de Saint-Hyacinthe accueille à chaque année une vingtaine de jeunes de la relève. La plupart de ceux-ci s'intègrent dans une entreprise laitière déjà existante. Cependant, depuis environ deux ans, nous remarquons que certains jeunes (deux ou trois par année) font le choix de démarrer seuls leur entreprise laitière.

En 2007 les fermes laitières sont devenues des entreprises spécialisées qui exigent de grandes qualités de gestionnaire et des compétences très variées de la part des producteurs et productrices en plus d'avoir toujours l'élément essentiel : l'amour de la terre.

¹ Statistiques de la Fédération des producteurs de lait du Québec (FPLQ) en date du 10 janvier 2007

² Rapport annuel de la FPLQ pour l'année 2005, p. 28

³ Statistiques de la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe

2. LA GESTION DE L'OFFRE

2.1 Objectifs

Le plan national de commercialisation du lait vise deux objectifs principaux : assurer aux producteurs de lait une juste rétribution de leur travail et de leur investissement et fournir aux consommateurs un approvisionnement régulier et suffisant en produits laitiers de qualité à des prix raisonnables. Les objectifs étaient valables en 1970 et le sont toujours en 2007.

La gestion de l'offre constitue la pierre angulaire de la production laitière. Depuis sa mise en place, ce système a démontré qu'il est avantageux pour toute la société. Il permet aux producteurs de recevoir une rémunération basée sur leurs coûts de production et aux consommateurs d'avoir sur les tablettes d'épicerie des produits de grande qualité à un juste prix. De plus, ce système garantit aux transformateurs un approvisionnement adéquat et régulier. Enfin, les gouvernements n'ont pas à intervenir financièrement pour soutenir le revenu des producteurs.

2.2 Les trois piliers de la gestion de l'offre

Le système de la gestion de l'offre repose sur trois piliers aussi essentiels les uns que les autres :

- la gestion de la production
- le contrôle des importations
- le prix aux producteurs : coût de production

2.2.1 La gestion de la production

La gestion de l'offre implique une planification de la production. Régulièrement les représentants des producteurs de toutes les provinces révisent le quota de mise en marché. Chaque province applique, sur son territoire, la quantité qui lui est attribuée et redistribue aux producteurs la quantité allouée selon ses règles internes.

Le quota de chaque producteur détermine le volume de lait pour lequel il sera payé au prix intérieur. S'il produit au-delà de son quota, il ne recevra aucune rémunération pour son surplus et il devra assumer les frais reliés à la commercialisation soit environ 4,50 \$ par hectolitre produit en trop.

2.2.2 Le contrôle des importations

Le premier pilier de la gestion de l'offre, la gestion de la production, fonctionne relativement bien. Cependant le second pilier, le contrôle des importations, de par l'inaction du gouvernement à prendre ses responsabilités, affecte sérieusement le système de la gestion de l'offre. Il suffit de penser un instant aux importations de mélanges d'huile de beurre et de sucre et plus récemment aux importations de concentrés de protéines laitières.

2.2.2.1 Les mélanges d'huile de beurre et de sucre

Le problème occasionné par les importations d'ingrédients laitiers non soumis aux contingents tarifaires s'est accru énormément depuis les dernières années. Le phénomène a débuté en 1995 avec l'importation sur le marché canadien des mélanges d'huile de beurre (49 %) et de sucre (51 %) servant à remplacer la matière grasse dans la fabrication de la crème glacée. De 1997 à 2002, les importations de ces mélanges se chiffraient à environ 8 500 tonnes par année.

Cependant depuis 2002, ces importations ne cessent de prendre de l'ampleur et ont atteint près de 19 000 tonnes en 2005. En 1995, environ 3,4 % du marché canadien de la crème glacée était comblé par l'importation d'un tel mélange alors qu'en 2005, c'est près de 50 % de la crème glacée qui est fabriquée à partir de ces mélanges. C'est une perte de annuelle de revenus de 68 millions de dollars ou l'équivalent de la disparition d'environ 590 fermes moyennes du Québec.

2.2.2.2 Les concentrés de protéines

Plus récemment les transformateurs laitiers au Canada ont commencé à importer des protéines du lait comme les caséines et les caséinates pour la fabrication de fromages fondus.

Le problème s'est aggravé avec l'importation, sans droits de douanes, des concentrés de protéines laitières utilisées dans la fabrication de fromages et de yogourts à la place du lait et de la crème produit ici. Selon les données de la Fédération des producteurs de lait du Québec, les quantités importées sont estimées en 2005 au Canada à environ 4 800 tonnes. Cette situation occasionne des pertes annuelles de revenus d'environ 58 millions de dollars⁴ aux producteurs de lait canadiens.

Pour planifier adéquatement la production laitière au Canada, il est impératif que le gouvernement fédéral exerce un contrôle rigoureux des frontières afin de limiter au strict minimum les importations de produits laitiers pour permettre aux producteurs canadiens d'occuper adéquatement et correctement le marché. Sans contrôle des importations il est impossible de prévoir précisément le volume de production requis pour satisfaire le marché canadien en produits laitiers.

Malgré les nombreuses demandes des représentants des producteurs de lait, le gouvernement fédéral n'avait jamais pris, avant le début de 2007, ses responsabilités afin de bloquer les importations de mélanges d'huile de beurre et de sucre et de concentrés de protéines.

Le ministre fédéral de l'Agriculture, monsieur Chuck Strahl, a annoncé, le 7 février dernier, que le gouvernement canadien entreprendra des négociations en vertu de l'article 28 du GATT en vue de limiter les importations de concentrés de protéines laitières. Il a également demandé à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) de relancer un processus réglementaire pour les normes de composition du fromage.

⁴ Document des Producteurs laitiers du Canada (PLC)

Le recours à l'article 28 devrait permettre l'application d'un nouveau contingent tarifaire en vue de limiter les importations de concentrés de protéines laitières aux quantités qui rentrent déjà, plus une certaine compensation.

De son côté, l'application de normes de composition dans la fabrication des fromages empêcherait d'ajouter des concentrés de protéines laitières au-delà d'une certaine quantité, tel que demandé par les Producteurs laitiers du Canada (PLC). L'ACIA a été mandatée par le gouvernement fédéral pour procéder, d'ici la fin de l'année 2007, à l'harmonisation de sa réglementation.

Pour la première fois, il y a des mesures concrètes d'annoncées pour stopper l'érosion des marchés et mettre des normes de composition des fromages en place.

La pression mise ces dernières années par les producteurs a finalement porté fruit. Cependant les producteurs demeureront vigilants afin de s'assurer que le ministre et le gouvernement canadien régleront le dossier à la satisfaction des producteurs.

2.2.3 Le prix aux producteurs : coût de production

Le prix payé aux producteurs tend à couvrir le coût de production des plus efficaces, favorisant la recherche d'efficacité afin de rester en affaire. Actuellement, au Canada près de 50 % des producteurs de lait reçoivent leurs coûts de production.

La gestion de l'offre apporte aux producteurs de lait un revenu relativement stable sur une base annuelle. Cela permet une meilleure planification des investissements sur les fermes laitières tout en créant un contexte propice à la confiance des entrepreneurs et des institutions financières.

3. L'AGRICULTURE ET LA PRODUCTION LAITIÈRE

3.1 La place de l'agriculture dans l'économie régionale

Depuis les années 1990, le nombre de fermes est en constante diminution sur le territoire du syndicat. Ce phénomène s'est accentué ces dernières années comme le montre le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Nombre de producteurs de Saint-Hyacinthe depuis les 5 dernières années⁵

Années	SPL de Saint-Hyacinthe		Province	
	Nombre	Variation %	Nombre	Variation %
2006	786	- 2,48	7 082	- 3,98
2005	806	- 4,27	7 376	- 3,66
2004	842	- 4,20	7 657	- 3,38
2003	879	- 3,93	7 925	- 3,80
2002	915	-	8 238	-

⁵ Extrait du rapport d'activités 2006 du syndicat

Par ailleurs le tableau 2, nous indique que la production de lait dans la région est relativement stable depuis les six dernières années. Le syndicat régional produit environ 12,6 % de la production totale de lait du Québec.

Tableau 2 : Production de lait (hl) par année⁶

Années	Province Québec	Syndicat Saint-Hyacinthe	(%)
2005-2006	28 228 152	3 553 230	12,58
2004-2005	28 491 895	3 613 134	12,68
2003-2004	28 938 061	3 672 052	12,68
2002-2003	28 212 372	3 589 581	12,72
2001-2002	28 978 290	3 731 729	12,87
2000-2001	28 926 440	3 694 822	12,77

Le tableau 3 nous montre que le secteur laitier de la Montérégie contribue pour 34 % des investissements actifs productifs de l'ensemble du secteur agricole montérégien. Ces investissements concernent la construction ou la rénovation de bâtiments agricoles, des achats de machinerie et d'équipement et autres actifs.

Quant aux dépenses d'investissement pour des actifs à long terme comme l'achat de terres et de bâtiments existants, les constructions et rénovations résidentielles et les quotas, le secteur laitier s'accapare de 39 % des investissements de l'ensemble du secteur agricole de la Montérégie.

Tableau 3 : Investissement en Montérégie en 2004⁷

Investissements	Secteur laitier	Ensemble du secteur agricole
Nouveaux actifs productifs	59 M \$	173 M \$
Actifs à long terme	112 M \$	285 M \$

L'investissement du secteur laitier dans de nouveaux actifs productifs se compare très bien aux informations tirées de la dernière enquête sur le coût de production des fermes laitières du Québec. Selon les données recueillies, les fermes participantes ont affirmé qu'elles investissaient environ 75 000 \$ par année. Si on extrapole ce chiffre pour l'ensemble des 786 fermes de notre syndicat, on peut affirmer que les producteurs de lait du syndicat de Saint-Hyacinthe investissent bon an mal an entre 50 M \$ et 60 M \$ dans leur entreprise.

3.2 L'importance de la production laitière dans la survie de l'agriculture au Québec

L'agriculture au Québec génère quelque 60 000 emplois directs et indirects. C'est donc dire que chacune des 7 000 fermes du Québec fait travailler huit (8) personnes en moyenne. Pour notre syndicat, cela signifie qu'au moins 6 240 personnes travaillent dans le secteur agricole.

⁶ Résultats des années laitières de 2000-2001 à 2005-2006, FPLQ

⁷ Statistiques de la Financière agricole du Québec pour l'année 2004

La production laitière est la plus importante production agricole du Québec. Ce secteur économique est présent dans toutes les régions. Dans plusieurs régions sous production laitière, il y a peu d'alternative pour l'agriculture. Cette activité économique permet de conserver des services dans plusieurs municipalités rurales du Québec. La production laitière joue donc un rôle important dans le maintien du tissu social.

Aussi, la production laitière est une activité agricole respectueuse de l'environnement. Les pâturages servent de couverture végétale et protègent les sols. La rotation des cultures est pratique courante. La production laitière a un impact positif sur l'environnement.

4. CONCLUSION

La production laitière a été le premier secteur agricole au Québec à véritablement se spécialiser. Dès les années 1960, peu de temps après la mise en place de la loi sur la mise en marché des produits agricoles, les producteurs de lait ont adopté un plan conjoint. Quelques temps plus tard le dynamisme et les revendications des producteurs amèneront le gouvernement fédéral à mettre en place le système de gestion de l'offre. Rappelons que ce système ne coûte pas un sou aux deux paliers de gouvernements.

Pour que le système de la gestion de l'offre puisse bien jouer son rôle, il est primordial que le gouvernement canadien exerce un contrôle efficace des importations d'ingrédients laitiers. Sans cela, le gouvernement fédéral met à risque le système de mise en marché du lait au Canada. Sans système de gestion de l'offre au Canada le pays connaîtrait une très grande variabilité dans les approvisionnements du lait aux usines et les prix aux producteurs chuteraient dramatiquement rejoignant probablement les prix américains qui avoisinent actuellement 37 \$ l'hectolitre. Dans une telle situation, pour que les producteurs de lait du Québec maintiennent leur prix actuel de 67 \$ par hectolitre, il faudrait pour les 28 millions de litres de lait produits, **une subvention de 840 millions de dollars de la part du gouvernement**. Et comme le prix américain fluctue régulièrement à la baisse, le manque à gagner des producteurs, pour certaines années, pourrait grimper jusqu'à un milliard de dollars.

Il est donc primordial que le gouvernement canadien mette tout en œuvre au niveau des négociations de l'OMC pour préserver le système de la gestion de l'offre au Canada. Ce système basé sur la planification de la production et sur un contrôle du niveau des importations a permis aux producteurs de lait de tirer leur revenu du marché, sans subvention.

Les producteurs de lait ont à cœur de continuer à occuper le territoire de la province, de maintenir des entreprises efficaces à l'échelle humaine qui respectent l'environnement et qui sont le moteur de plusieurs communautés rurales. Les producteurs de lait veulent continuer à tirer leurs revenus du marché et non devenir des agriculteurs au crochet de l'État.